



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

A : Organisations de Petits Producteurs de
Café
Acteurs commerciaux de café

Gudrun Schlöpker
Directrice Standards & Prix
g.schloepker@fairtrade.net

CC : Comité des Standards
Personnel de Fairtrade International
Réseaux de Producteurs
FLOCERT

30 mars 2023

Annnonce concernant les prix du Café Fairtrade

Chers Partenaires Fairtrade,

Nous avons le plaisir de vous annoncer les nouveaux Prix du Café Fairtrade. Les décisions concernant les nouveaux prix ont été prises le 24 mars 2023 par le Comité des Standards lors de sa 107^{ème} réunion. Les nouveaux prix sont le résultat d'un projet qui a débuté au deuxième trimestre 2022 avec une consultation publique à laquelle ont contribué plus de 500 parties prenantes, représentant des OPP de café certifiées Fairtrade et des acteurs commerciaux de café certifiés Fairtrade, ainsi que des organisations membres de Fairtrade. Nous profitons de l'occasion pour remercier à nouveau tous ceux qui ont contribué à ce projet.

Les changements incluent une révision des prix minimums Fairtrade pour le café Arabica et Robusta ainsi que du Différentiel Biologique. Pour plus d'informations sur les décisions, veuillez consulter le procès-verbal de la réunion du Comité des Standards qui sera bientôt disponible sur notre site Web [ici](#).

Produit	Qualité	Forme	Niveau de prix	Unité	Prix Minimum Fairtrade	Prime Fairtrade	En vigueur à partir de
Arabica	Conventionnel	Naturel	FOB	USD/Livre	1,75	0,2	01/08/2023
Arabica	Conventionnel	Lavé	FOB	USD/Livre	1,80	0,2	01/08/2023
Robusta	Conventionnel	Naturel	FOB	USD/Livre	1,20	0,2	01/08/2023
Robusta	Conventionnel	Lavé	FOB	USD/Livre	1,25	0,2	01/08/2023
Arabica	Biologique	Naturel	FOB	USD/Livre	Différentiel biologique +0,40	0,2	01/08/2023
Arabica	Biologique	Lavé	FOB	USD/Livre	Différentiel biologique +0,40	0,2	01/08/2023
Robusta	Biologique	Naturel	FOB	USD/Livre	Différentiel biologique +0,40	0,2	01/08/2023
Robusta	Biologique	Lavé	FOB	USD/Livre	Différentiel biologique +0,40	0,2	01/08/2023



Les nouveaux Prix Fairtrade sont présentés dans le tableau ci-dessus. La Prime Fairtrade est payée en plus du Prix Minimum Fairtrade ou du prix du marché, selon le prix le plus élevé. Le différentiel biologique Fairtrade est calculé en ajoutant cette valeur supplémentaire au prix minimum Fairtrade pour le café conventionnel ou au prix du marché de référence, selon le prix le plus élevé. Les Prix Fairtrade sont également disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.fairtrade.net/price-and-premium-info.html>.

Veuillez noter que pour tous les types de contrats (y compris les contrats à prix fixe et les contrats à prix à fixer) signés le 1er août 2023 ou après cette date, les nouveaux prix du commerce équitable doivent être respectés. Pour les contrats à prix à fixer signés avant le 1er août 2023, mais dont la date de fixation du prix est le 1er août 2023 ou une date ultérieure, les anciens prix du commerce équitable sont considérés comme étant en vigueur.

Si vous avez des questions concernant cette annonce ou sur le Standard Fairtrade pour le Café, en général, n'hésitez pas à contacter l'équipe de Standards et Prix à : standards-pricing@fairtrade.net.

Cordialement,

Gudrun Schlöpker
Directrice Standards & Prix